



V I L L E D E
G E N È V E

LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1683 I
SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

Crédit de 11 306 800 francs, complémentaire au crédit de réalisation de 49 779 000 francs brut et 49 279 000 francs net, voté le 28 juin 2021 (PR-1441 I), destiné à la transformation partielle du Muséum d'histoire naturelle pour la mise en sécurité des collections et la réorganisation partielle du musée, sis au 1, route de Malagnou, parcelle N° 2339, Genève-Eaux-Vives (PR-1683 I)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 65 oui contre 4 non et 1 abstention

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 11 306 800 francs, complémentaire au crédit de réalisation de 49 779 000 francs bruts et 49 279 000 francs nets, voté le 28 juin 2021 (PR-1441, délibération I), destiné à la transformation partielle du Muséum d'histoire naturelle pour la mise en sécurité des collections et la réorganisation partielle du musée, sis au 1, route de Malagnou, parcelle N° 2339, feuille N° 27 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 11 306 800 francs.

Art. 3. – Ajoutée au crédit initial, la dépense complémentaire prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie avec le crédit initial.

Certifié conforme :

La Secrétaire :

Florence Kraft-Babel

La Présidente:

Livia Zbinden